

32D13

AYLEN RIVER

Légende

Carte des titres miniers

- Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert sous conditions, C- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement
- Substance extraite:**  
 A- Argent, C- Cuivre, O- Orpèbre, U- Autre  
 B- Sable de silice, I- Indéterminé, P- Pierre concassée, X- Calcaire  
 C- Calcaire, T- Terre grise, R- Produits miniers variés  
 D- Pierre dimensionnelle, M- Moraine, S- Sable  
 E- Minerai de silice, N- Terre noire, T- Toute

- Contrainte à l'activité minière**
- Contrainte majeure**  
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Territoire soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Territoire où le droit de jalonement et de désignation sur carte est temporairement suspendu  
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**  
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini**  
 Entente Pilogan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**  
 Nissinan de Betsiamita, Essipik, Mashveleahsh, Nutshekuhan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 12°38' ouest avec une variation annuelle décroissante de 1,07"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 17

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m.E. Coordonnée U.T.M. Zone 17

**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

